



## Gros doutes sur ma fiche de paie

Par **meI57**, le **11/02/2009** à **22:22**

Bonjour à tous,

cela fait 1 mois que j'ai commencé mon nouvel emploi. Je donne actuellement des cours a domicile à plusieurs élèves.

Deja je viens de recevoir un mail qui me dit que mon salaire a été viré sur mon compte mais aucune fiche de paie a domicile. Est ce normal?

Les fiches de paie sont uniquement disponibles en ligne sur le site de l'agence.  
Je

m'occupe de plusieurs élèves et il se trouve que l'on a établi une fiche de paie par élève. La encore je me pose des questions.

En plus quand je regarde les fiches, il n'y a pas de N° de l'employeur, il y a écrit immatriculation en cours a la place.

Le nom de la société qui m'emploi n'apparaît même pas. Dans la case nom de l'employeur, je retrouve le nom des parents du jeune a qui je donne des cours.

En ce qui concerne le salaire, il y a directement écrit le total brut, pas de détails du nombre d'heures ou du taux horaire.

Il y a écrit Salaire brut 46.97

dont indemnité compensatrice de congé payé 4.70

dont prime de précarité 4.70

Cela m'a un peu choqué car j'ai toujours eu le details de mes heures pour mes emplois précédents...

Enfin bon je trouve tout ca un peu louche, j'ai l'impression que c'est pas fait au serieux. Par exemple une fois complémentaire est ecrit en minuscule, la ligne en dessous c'est ecrit en majuscule...

Enfin bon j'attends de voir si qqun peut me renseigner.

Merci d'avance!

Par **julius**, le **12/02/2009** à **21:29**

Bonsoir,

Vous êtes payé en VACATION.

Le calcul des indemnités se fait sur le travail effectif.

Dans votre cas , ce sont des VACATIONS PONCTUELS.  
Je "pense" que ce calcul est normal.

Concernant le N° de l'employeur, contactez l'URSSAFF pour savoir si la société est vraiment en immatriculation , et savoir si vous êtes bien déclaré.